

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN84

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 24

A l'alinéa 6, supprimer les mots : « d'avancement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.